

Votre interlocuteur

M. Alexis BEAUCHAMP

SAS AB COPF

+33628573448

contact@abcopf-conseils.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi de confier, ou envisagez de confier, une mission à un professionnel réglementé soumis à des obligations de transparence, de compétence et de conformité.

Le présent Document d'Entrée en Relation a pour objet de vous présenter de manière claire le cabinet, ses statuts réglementaires, ses domaines d'intervention, ses modalités de rémunération ainsi que vos principaux droits.

Nous vous invitons à conserver ce document, qui constitue une base essentielle de notre relation professionnelle.

Notre engagement repose sur l'écoute, la clarté des échanges et la recherche de solutions adaptées à votre situation et à vos objectifs.

Chaque recommandation s'inscrit dans une approche personnalisée, pragmatique et durable.

VOTRE CONTACT

M. BEAUCHAMP Alexis
SAS AB COPF
6 rue du Clos
39600 Port-Lesney

Téléphone : **+33628573448**
Email : **contact@abcopf-conseils.fr**

INVESTISSEUR(S)

M.

INFORMATIONS

L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : SAS AB COPF
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Siège social : 6 rue du Clos 39600 Port-Lesney
SIREN : 890 911 415 RCS : Lons-le-Saunier
Code APE / NAF : 6622Z
Dirigeant : Alexis Beauchamp

Le cabinet intervient dans l'accompagnement patrimonial, l'assurance de personnes, la protection du dirigeant et l'accompagnement de projets immobiliers selon les habilitations détenues.

L'approche du cabinet repose sur la proximité, la clarté des échanges et des solutions adaptées à chaque situation.

Courtier

Votre intermédiaire est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 20 009 239 (www.orias.fr).

Statut IAS : Courtier en assurances.

Le cabinet exerce son activité conformément aux dispositions du Code des assurances et aux obligations réglementaires applicables aux intermédiaires.

La société n'entretient aucun lien capitalistique direct ou indirect avec une entreprise d'assurance.

L'autorité de contrôle compétente est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) :4 place de BudapestCS 9245975436 Paris Cedex 09www.acpr.banque-france.fr

N° ORIAS : N°20009239

Responsabilité civile professionnelle

Le cabinet dispose d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux exigences légales et réglementaires applicables à son activité.

Cette couverture est souscrite auprès de Lloyd's Insurance Company SA.

Numéro de police : **HYAIF16ADLARG-1968**

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Abeille	Assureur	Convention de courtage	Commission et Rétrocession sur encours
AFI ESCA	Assureur	Convention de courtage	Commission et Rétrocession sur encours
April	Assureur	Convention de courtage	Commission et Rétrocession sur encours
Assurécia	Assureur	Convention de courtage	Commission et Rétrocession sur encours
Générali	Assureur	Convention de courtage	Commission et Rétrocession sur encours
Iassure	Assureur	Convention de courtage	Commission et Rétrocession sur encours
MMA Patrimoine	Assureur	Convention de courtage	Commission et Rétrocession sur encours
Société Euro Prestige	Assureur	Convention de courtage	Commission et Rétrocession sur encours
Swiss Life	Assureur	Convention de courtage	Commission et Rétrocession sur encours

Collaborateur

Le cabinet intervient en qualité de collaborateur habilité, sous attestation de collaboration délivrée par la société 3H CONSEILS, titulaire de la carte professionnelle n° **CPI 5102 2018 000 031 944**, délivrée par la CCI Marne Ardennes.

Cette habilitation porte sur les activités de transaction sur immeubles et fonds de commerce, dans le cadre des dispositions légales applicables.

La société ne détient aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de tiers.

L'activité est contrôlée par les autorités compétentes en matière de protection économique du consommateur.

Carte T : N°CPI 5102 2018 000 031 944

Responsabilité civile professionnelle

Dans le cadre de son activité immobilière exercée sous habilitation, le cabinet bénéficie d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux obligations légales applicables.

Cette garantie est souscrite par la structure détentrice de la carte professionnelle auprès de :

AIG PACK EUROPE LTD GESTION

Référence du contrat : **RD01523996C**

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Cap West Group Immobilier	Promoteur- Gestionnaire-Syndic	Convention de courtage immobiliere	Commission
Celavipierre	Promoteur- Gestionnaire-Syndic	Convention de courtage immobiliere	Commission
Greem	Promoteur- Gestionnaire-Syndic	Convention de courtage immobiliere	Commission
Green City	Promoteur- Gestionnaire	Convention de courtage immobiliere	Commission
Les Sénioriales	Promoteur- Gestionnaire	Convention de courtage immobiliere	Commission
LP Promotion	Promoteur- Gestionnaire	Convention de courtage immobiliere	Commission
MJ Développement	Promoteur- Gestionnaire-Syndic	Convention de courtage immobiliere	Commission
Promeo	Promoteur- Gestionnaire	Convention de courtage immobiliere	Commission
Village d'or	Promoteur- Gestionnaire	Convention de courtage immobiliere	Commission

DURABILITÉ

Prise en compte des critères de durabilité :

Dans le cadre de son activité de courtage, le cabinet peut être amené à proposer des solutions intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Toutefois, en l'absence de conseil en investissement financier, la prise en compte systématique des préférences de durabilité du client n'est pas réalisée à ce stade.

Le client peut, s'il le souhaite, exprimer des préférences en matière de durabilité, qui seront prises en considération dans la mesure des solutions disponibles proposées par les partenaires.

MÉDIATEURS

Médiateur compétent en cas de litige avec un consommateur :

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige non résolu avec notre cabinet, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur suivant :

CMAP – Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris

39 avenue Franklin D. Roosevelt – 75008 Paris

Site internet : <https://www.cmap.fr>

Email : consommation@cmap.fr

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Dans le cadre de son activité de courtage, la société peut percevoir :

- des commissions versées par les compagnies d'assurance partenaires lors de la souscription des contrats ;
- des rétrocessions sur encours dans le cadre du suivi des contrats ;
- et, le cas échéant, des honoraires facturés au client pour certaines prestations spécifiques (audit, accompagnement, suivi).

Le montant et la nature des rémunérations sont communiqués au client préalablement à toute prestation.

Aucune rémunération ou avantage ne peut être perçu sans information préalable du client.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut obtenir, sur simple demande, le détail des rémunérations perçues par le conseiller.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Modalités de communication avec le client :

Dans le cadre de la relation, le cabinet met à disposition du client des moyens de communication permettant d'échanger avec son conseiller et de transmettre les documents nécessaires au suivi de sa situation.

Ces échanges peuvent s'effectuer notamment par voie électronique (email, espace sécurisé) ou par tout autre moyen adapté.

Préférence pour la communication électronique :

Afin d'assurer une meilleure réactivité, la communication est privilégiée par voie électronique. Le client conserve toutefois la possibilité de demander une communication sur support papier, sur simple demande.

Sécurisation des échanges :

Le cabinet met en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées.

Conservation des documents :

Les documents et échanges sont conservés pendant une durée conforme aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Le client peut en demander communication à tout moment.

DÉMARCHEURS

Recours à des démarcheurs / apporteurs d'affaires :

Le cabinet peut avoir recours à des apporteurs d'affaires ou partenaires pour la mise en relation avec de nouveaux clients.

Ces intervenants ne sont pas habilités à délivrer de conseil et ne participent pas à la recommandation des solutions proposées.

Ils peuvent être rémunérés sous forme de commission d'apport, sans surcoût pour le client.

Le cas échéant, l'identité de ces partenaires pourra être communiquée au client sur simple demande.

RÉCLAMATIONS

Traitement des réclamations :

Pour toute réclamation, le client peut contacter le cabinet selon les modalités suivantes :

- Par courrier : SAS AB COPF – 6 rue du Clos, 39600 Port-Lesney
- Par email : contact@abcof-conseils.fr
- Par téléphone : 06 28 57 34 48

Traitement des réclamations :

Le cabinet s'engage à traiter toute réclamation dans les conditions suivantes :

- Un accusé de réception sera adressé au client dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation, sauf si une réponse est apportée dans ce délai ;
- Une réponse sera apportée au client dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la réception de la réclamation, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Protection des données personnelles (RGPD) :

Dans le cadre de ses prestations, le cabinet est amené à collecter et traiter des données personnelles concernant le client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et au respect des obligations légales et réglementaires.

Le responsable du traitement est : SAS AB COPF – 6 rue du Clos, 39600 Port-Lesney – contact@abcof-conseils.fr

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée des délais légaux applicables, notamment cinq (5) ans, pouvant être portés à dix (10) ans en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données.

Il peut exercer ses droits en adressant une demande par email ou courrier aux coordonnées du cabinet.

En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :